



## La voix de la mairesse

Chères citoyennes, chers citoyens,

### Retour sur le café-causerie – Naviguer en sécurité

Le 18 mai, plusieurs citoyens ont répondu à mon invitation pour un café-causerie en compagnie de deux agents de la Sûreté du Québec. L'objectif de cette rencontre était d'outiller les résidents qui vivent des situations préoccupantes ou dangereuses sur nos lacs, notamment liées à la vitesse excessive, au non-respect des zones de baignade ou aux comportements irresponsables. Les agents ont expliqué les règles en vigueur et surtout, les démarches concrètes à suivre pour signaler une infraction ou porter plainte. Une belle occasion d'échanger, de poser des questions et de renforcer le sentiment de sécurité sur nos plans d'eau. La réponse du public fut excellente : plusieurs citoyens ont pris part à la discussion, posant des questions et partageant leurs préoccupations. La Municipalité remercie tous les participants pour leur intérêt et leur volonté de contribuer à une cohabitation harmonieuse sur nos magnifiques plans d'eau.



Sophie Galarneau,  
Mairesse

maireesse@entrelacs.com  
450 228-2529  
poste 7208

### Activités estivales – Culture et loisirs au cœur de la saison

L'été s'annonce animé à Entrelacs! La programmation de Culture & Loisir Entrelacs vous invite à sortir, découvrir et participer. Que ce soit pour un atelier, un spectacle, une activité sportive ou une fête familiale, il y aura de quoi plaire à tous. Consultez notre calendrier sur le site Web, notre page Facebook ou dans les lieux publics.

Une communauté vivante grâce à vous - Votre participation fait toute la différence. Chaque présence à une activité, chaque échange lors d'une rencontre, chaque idée partagée contribue à renforcer notre vie communautaire. Entrelacs, c'est vous qui le faites vivre!

Bon été et au plaisir de vous croiser lors des événements estivaux!



#### ASSEMBLÉES DE CONSEIL

Les prochaines  
assemblées du  
conseil auront  
lieu les 21 juillet  
et 18 août 2025, à  
20 h, à la salle du  
conseil.

Consultez les  
procès-verbaux  
disponibles en ligne  
sur notre site Inter-  
net pour connaître  
les  
derniers faits  
saillants :

[https://  
bit.  
ly/4IXN-  
H5t](https://bit.ly/4IXN-H5t)



### À la Une

#### LA SÉCURITÉ SUR LES PLANS D'EAU : UNE PRIORITÉ TOUT L'ÉTÉ

À l'occasion de la Semaine de prévention des noyades, du 20 au 26 juillet, nous rappelons l'importance de la vigilance et de la prudence lors des activités nautiques.

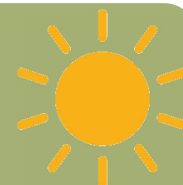
Chaque noyade est une tragédie évitable. Que ce soit en bateau, en baignade ou près d'un plan d'eau, la sécurité doit toujours être au cœur de nos actions. Profitons de l'été en toute sécurité, pour que le plaisir ne tourne jamais au drame!

#### PISCINES RÉSIDENTIELLES : CONFORMITÉ OBLIGATOIRE D'ICI LE 30 SEPTEMBRE 2025

Le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles vise à prévenir les noyades, surtout chez les jeunes enfants. D'ici le 30 septembre 2025, tous les propriétaires de piscines – même celles installées avant 2010 – doivent s'assurer que leur installation est conforme. Vous êtes responsable de la mise en conformité de votre installation. Pour en savoir plus ou vérifier si votre piscine respecte les normes, visitez : <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles/securisez-piscine>. Faites votre part pour prévenir les noyades. La sécurité, c'est l'affaire de tous !

Planifiez vos projets à l'avance et demandez  
les permis requis.

Les bureaux municipaux seront fermés  
du 28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025.



# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET SERPUARIENS

Qu'ont en commun les produits suivants?

Chlore pour piscine, une vieille bonbonne de propane et un restant de vernis? Ce sont tous des produits de type **résidus domestique dangereux**.

### **RDD produits acceptés :**

Vernis, teintures peinture, solvants, aérosols, piles, ampoules fluocompactes, huiles usées, objets contenant du mercure, bonbonnes de propane ainsi que tous les produits domestiques utilisés ou périmés marqués d'un sceau de matière dangereuse.

*Les contenants vides de peinture, vernis doivent être déposés dans votre bac de recyclage.*

**Pour en savoir plus :**  
<https://mrcmatawinie.org/residus-domestiques-dangereux-rdd>



Une télévision, une cartouche d'encre et un cellulaire? Ce sont tous des items correspondant à la catégorie des **Serpuariens**.

### **Serpuariens équipements acceptés :**

Téléviseurs, moniteurs, ordinateurs (portables, de bureaux) tablettes, imprimantes, numériseurs, claviers, télécopieurs, souris, appareils audio/vidéo, lecteurs DVD, cartouches d'encre, clés USB, téléphones conventionnels, cellulaires, systèmes de cinéma maison, systèmes audios de véhicule, cartouches d'encre, chargeurs.



Ces objets doivent être déposés dans un point de dépôt officiel. Veuillez les apporter à notre aire de stockage, tous **les vendredis de 13 h à 16 h**, au :

**Garage municipal : 2271 chemin d'Entrelacs, Entrelacs.**

## RECYCLAGE DES PILES

Vous pouvez apporter vos vieilles piles usées à l'hôtel de ville. Une boîte de récupération est disponible dans l'entrée, au rez-de-chaussé.



## LES ENCOMBRANTS

**Prochaines collectes :** 25 juillet-22 août-3 octobre et 14 novembre

Sont considérés comme encombrants les matières résiduelles solides de plus de 1,5 mètre de longueur ou de plus de 25 kg d'origine domestique ou semblable, telles que : mobilier, objets et appareils ménagers usagés (tapis, meubles, matelas, cuisinière, laveuse, sècheuse, etc...)



Exceptions : appareils contenant des halocarbures, appareils électroniques, objets visés par le programme RÉP (Responsabilité Élargie des Producteurs), matériaux de construction, de rénovation et de démolition, souche d'arbres, terre, sable...

Que faire de vos frigidaires, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, thermopompes, certains extincteurs?

Les déposer à l'écocentre de Chertsey, situé au 225, avenue du Progrès, du mercredi au vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 8 h à 16 h.

### **Note importante :**

les RDD ne sont actuellement pas acceptés à l'écocentre, ainsi que les résidus d'origine commerciale.



## UN PROJET PILOTE : L'INSTALLATION D'UNE RUCHE D'ABEILLES AU JARDIN COMMUNAUTAIRE

Bien entourée d'une clôture de protection près du jardin communautaire, une ruche d'abeilles y a été aménagée. Cette initiative vise à favoriser la pollinisation des plantes potagères au jardin communautaire et permettre aux élèves de l'école de s'initier à l'apiculture.

Les élèves pourront suivre de près l'activité d'une ruche, sa composition, les différentes castes - la reine, les ouvrières - en plus de récolter du miel en fin de saison.



Restez à l'affût, des affiches informatives sur la vie des abeilles et la sécurité aux abords de la ruche seront développées sous peu et accrochées sur la clôture.

Un merci tout particulier à notre école de collaborer à cette initiative et à Michel Lejeune, apiculteur et résident d'Entrelacs, d'offrir son temps, ses connaissances et sa ruche pour notre projet pilote.

# Travaux publics

## ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES PONCEAUX

Les ponceaux situés aux entrées charretières jouent un rôle essentiel dans le bon écoulement des eaux. Lorsqu'ils sont obstrués cela peut entraîner des accumulations d'eau, voire des inondations localisées.



Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau de drainage, nous invitons tous les citoyens à surveiller l'état du ponceau situé à l'entrée de leur propriété. Si vous constatez qu'il est bouché ou que l'eau ne s'écoule pas correctement, veuillez communiquer avec nous au 450 228-2529, afin de que notre Service des travaux publics puisse intervenir dès que possible, pour prévenir les problèmes et maintenir une circulation efficace de l'eau dans notre municipalité. Merci de votre vigilance!

## Vélo-virée

Le 2 juin dernier, trente-deux élèves accompagnés par des parents et les pompiers, ont participé à la Vélo-virée organisée par notre école. Les enfants ont effectué un trajet aller-retour jusqu'à la plage. Grâce à une collecte de fonds organisée par les pompiers, ils ont remis aux enfants, lors d'un tirage au sort : 6 vélos, 2 trottinettes et 8 casques de protection.



## ENTRELACS FAÇONNE SON AVENIR CULTUREL!

Grâce à une contribution financière de 15 000 \$, obtenue dans le cadre du Programme Ententes de développement culturel municipales et régionales du ministère de la Culture et des Communications, la Municipalité d'Entrelacs, en collaboration avec le comité culturel et Culture Loisirs Entrelacs, lance une démarche collective visant à élaborer sa politique culturelle.

Cette politique servira de guide et définira les valeurs et les actions qui feront briller la culture chez nous. De cette politique découlera un plan de mise en œuvre qui s'échelonnera sur trois ans. Nous vous invitons à participer activement à cette démarche essentielle :

- Répondez au sondage en ligne, qui sera proposé à la fin de l'été;
- Exprimez vos idées et partagez vos rêves, vos aspirations et vos envies lors des différentes consultations publiques prévues tout au long de l'année.

Nous avons besoin de vous, soyez présents et suivez les étapes de la réflexion collective. Ensemble, nous bâtissons une culture vivante et inclusive, fidèle à l'identité et aux aspirations des citoyens d'Entrelacs. Votre opinion est essentielle pour créer un environnement culturel à l'image de notre municipalité. Rejoignez-nous et soyez un acteur du changement!

Pour plus d'informations : [cultureloisirsentrelacs@hotmail.com](mailto:cultureloisirsentrelacs@hotmail.com)



## Service incendie et des premiers répondants

### VOTRE NUMÉRO CIVIQUE EST-IL BIEN VISIBLE?



En cas d'urgence, chaque seconde compte. Votre Service de sécurité incendie tient à vous rappeler l'importance d'avoir un numéro civique facilement repérable. Cette simple attention permet de réduire significativement le délai d'intervention des premiers intervenants. En vertu de la réglementation municipale, tout bâtiment ou emplacement doit être identifié par un numéro civique distinct et doit être visible d'une voie de circulation ou d'accès.

Voici quoi faire pour donner un coup de main aux pompiers, premiers répondants, aux policiers, ou aux paramédics lors de situations d'urgence à votre domicile.



- Numéro civique doit être facilement visible de la voie publique de jour comme de nuit. Installez-le, de préférence, sous un luminaire extérieur et utilisez des couleurs contrastantes;
- Être entretenu lors d'intempéries et visible dans les deux directions de la circulation;
- S'assurer que la végétation ou un abri d'auto n'obstrue pas sa visibilité;
- Si votre résidence est située à plus de 30 mètres de la route, affichez le numéro civique en bordure de la voie de circulation. Aidez-nous à vous aider!

## Bibliothèque

**Heures d'ouverture**  
mardi 10 h-12 h et 13 h-15 h  
vendredi 10 h-12 h et 13 h-16 h  
samedi 10 h-12 h

### Exposition estivale à la bibliothèque

Passez admirer le talent de Brigitte Giffard, qui expose ses magnifiques photos d'Entrelacs tout l'été!

### Club de lecture d'été TD

C'est le moment idéal pour inscrire ton enfant (0 à 12 ans) au Club de lecture d'été TD – une activité gratuite et amusante pour développer l'amour des livres!

En t'inscrivant, tu recevras :

- Un carnet pour noter tes lectures préférées;



- Des suggestions de lecture selon ton âge;
- L'accès à des livres numériques;
- Et plein d'autres activités amusantes tout au long de l'été!

### Sentier des contes

Rejoignez-nous sur le sentier des contes 2025. Cette année, en vedette les titres : On y va! Haw ewka! En suivant les panneaux installés à la plage d'Entrelacs les enfants et leurs familles parcourent un livre jeunesse page par page.



### VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE



**Quand :** 12-13 juillet  
**Où :** centre communautaire  
**Heure :** 10 h à 14 h

### CONCERT DUO LES MANIVELLES

**Quand :** 17 juillet  
**Où :** Chalet des Loisirs  
**Heure :** 19 h à 20 h 30



### SOIRÉE KARAOKÉ

**Quand :** 26 juillet  
**Où :** Église  
**Heure :** 19 h à 22 h

### FAMILIFÊTE - JOURNÉE D'ACTIVITÉS

**Quand :** 9 août  
**Où :** parc des Nénuphars  
**Heure :** 11 h à 15 h



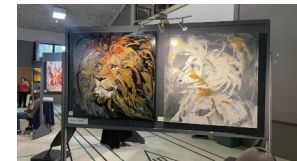
### SORTIES EN PLANCHES À PAGAIE

**Quand :** semaine du 7 au 14 août  
**(Dates à déterminer)**  
Sorties en planche à pagaie (paddle board), promenades de jour sur le lac, sorties de soirée pour l'observation des Perséides  
**Où :** plage municipale



### SPECTACLE À LA PLAGE - LES ROADIES

**Quand :** 23 août  
**Où :** plage municipale  
**Heure :** 16 h à 18 h



### EXPO-PEINTRES

**Quand :** 30-31 août et 1<sup>er</sup> septembre  
**Où :** centre communautaire  
**Heure :** 11 h à 17 h (30-31 août)  
11 h à 16 h (1<sup>er</sup> septembre)

## Associations de lacs

### NAVIGUONS EN HARMONIE ET EN SÉCURITÉ À ENTRELACS

Profitons de nos lacs et naviguons avec prudence, respect et responsabilité.

#### Avant de partir :

- Planifiez votre sortie et préparez-vous à toute éventualité.
- Vérifiez la météo : elle peut changer rapidement !

#### Sur l'eau :

- Respectez les autres usagers (nageurs, embarcations).
- Évitez les manœuvres dangereuses et les vagues nuisibles, incluant à basse vitesse.
- Tenez-vous loin des rives et des zones de baignade, même en canot et en kayak.

#### À bord, ayez :

Pour les embarcations à moteur (motomarines incluses) :

- Preuve de compétence, pièce d'identité et permis d'embarcation.
- Gilet de sauvetage/VFI pour chaque personne, facilement accessible, rame, pagaie, ancre, ligne de rattrapage ou bouée, etc.

Pour les embarcations sans moteur (pédalo, canot, kayak ou planche à pagaie) :

• Le port du gilet/VFI réduit les exigences : sifflet, lampe de poche : après le coucher ou avant le lever du soleil.

• Sans le port du gilet/VFI : ligne de rattrapage, écope pour le trop plein d'eau.

La Loi sur la marine marchande interdit tout comportement imprudent ou négligent pouvant causer des blessures, des décès ou des dommages environnementaux graves. Des sanctions criminelles peuvent s'appliquer.

Soyons vigilants et dénonçons ces comportements

**En cas d'incident :** Contactez le 911 pour danger immédiat.

• Prenez photos/vidéos, notez le permis de l'embarcation (sur la proue ou la vignette) et les noms du propriétaire et des témoins. Pour dénonciation, téléphonez à la SQ \*4141 (depuis un cellulaire) ou 310-4141.

• Communiquez avec la Municipalité (450 228-2529 poste 7201 ou option #9 lorsque les bureaux sont fermés) pour les nuisances.

**Nuisances interdites :** Bruit excessif provenant d'une embarcation (musique forte), feux d'artifice (entre 23h et 18h), rejets de déchets ou matières fécales, nourrissage des palmipèdes.

**La Municipalité documentera les cas et pourrait émettre des constats d'infraction selon le cas.**

**Bon été sur nos lacs!**



[assoaddie@gmail.com](mailto:assoaddie@gmail.com)



[info@apelp.ca](mailto:info@apelp.ca)



[simon.carignan.1@gmail.com](mailto:simon.carignan.1@gmail.com)